MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 13 octobre 2021
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20210930-D006588I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse) , M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire : M. Christophe LIME

Etaient absents : Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 62. Cession à la SCI Toma de la parcelle cadastrée section HL n° 374 située rue de l'Epitaphe

Délibération n° 2021/006588

62

Cession à la SCI Toma
de la parcelle cadastrée section HL n° 374 située rue de l'Epitaphe

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur la cession à la SCI Toma de la parcelle communale cadastrée section HL n° 374, située rue de l'Epitaphe.
Recette : 19 800 €

Mme Dubouclez, gérante de la SCI Toma, a sollicité l'acquisition d'une parcelle communale cadastrée section HL n° 374 d'une surface de 247 m², classée en zone UC au PLU.

Située rue de l'Epitaphe, cette parcelle jouxte un terrain appartenant à la SCI Toma sur lequel Mme Dubouclez exploite un restaurant.

L'acquisition de la parcelle communale, via la SCI Toma, doit permettre d'agrandir ce restaurant et de faire construire 4 studios destinés à la location.

La Direction Biodiversité et Espaces Verts a validé le principe de cette cession.
La parcelle concernée ne présente plus d'intérêt pour la Ville.
Elle constitue le surplus d'une parcelle de plus grande surface, découpée de manière à ce que la collectivité reste propriétaire de l'emprise en front de domaine public, vouée à un projet d'aménagement paysager d'ensemble.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) pour obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder.
Cette estimation en date du 10 août 2021 a fixé la valeur vénale à 22 000 €.
Il s'agit d'une actualisation. La première estimation en date du 15 juin 2020 avait fixé la valeur vénale à 80 €/m² soit un total de 19 760 €.
La transaction n'ayant pas pu aboutir dans le délai de validité de l'estimation d'origine, notamment en raison du contexte sanitaire, il est proposé d'appliquer un abattement de 10 % (marge d'appréciation admise par la DIE) et de ramener le prix de cession à 19 800 € pour qu'il coïncide avec la valeur vénale arrêtée en 2020.

Les termes de la transaction sont donc les suivants :

- cession à la SCI Toma ou à toute personne morale ou physique s'y substituant de la parcelle cadastrée section HL n° 374 au prix de 19 800 €,
- signature de l'acte authentique après obtention d'un contrat de prêt et d'une autorisation du droit des sols purgée de tout recours,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

L'emprise cédée est enregistrée à l'inventaire sous le numéro BAT-P41001.

La recette sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.**

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention*: 0
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Grand Besançon Métropole

Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains
Service Topographie
Immeuble "La City"
4, rue Gabriel Plançon
25043 BESANCON Cedex
Tel: 03 81 87 89 10
e-mail: topo@grandbesancon.fr

Plan Parcellaire

Commune de Besançon

Rue de l'Epitaphe

Découpage de la parcelle

Section HL

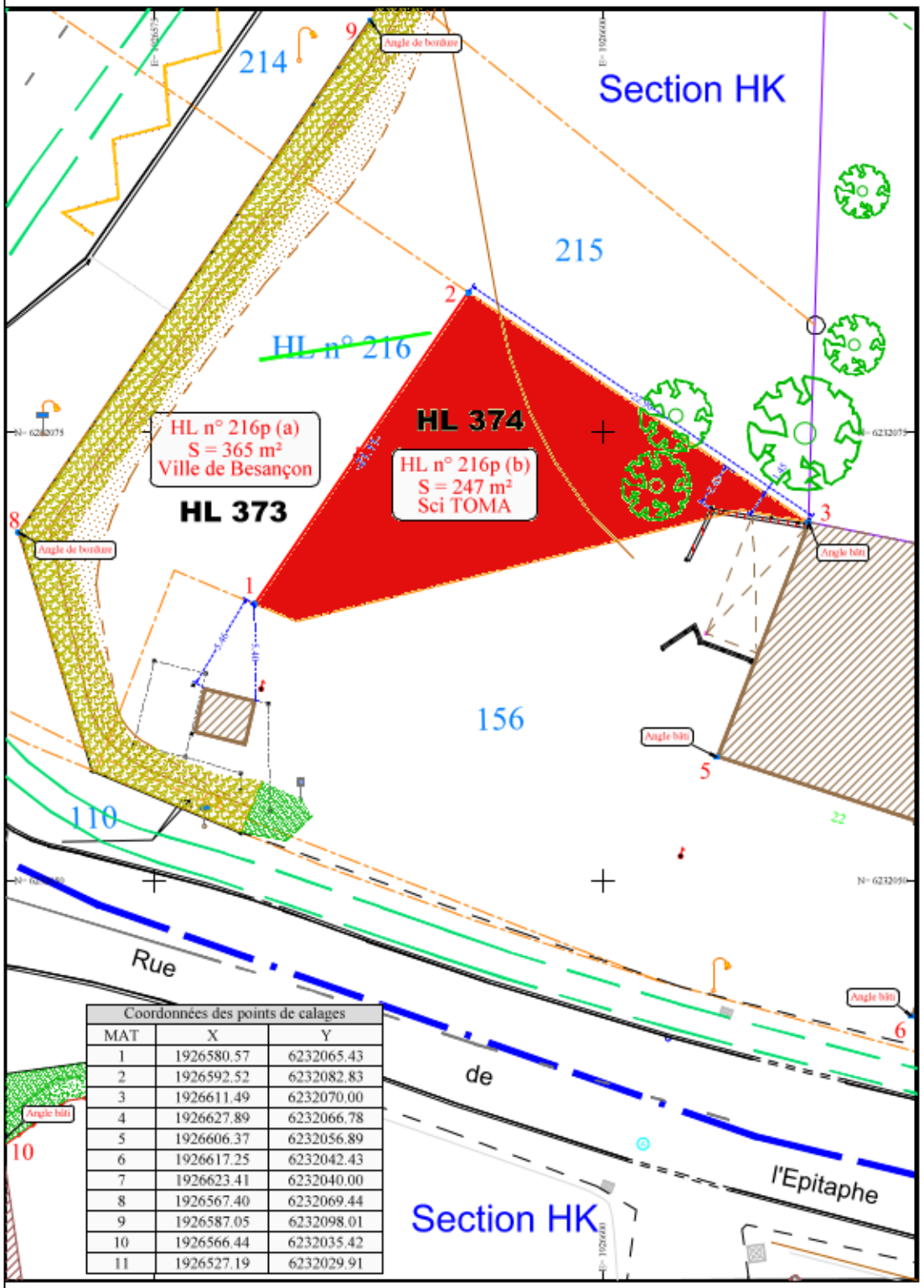

Coordonnées des points de calages		
MAT	X	Y
1	1926580.57	6232065.43
2	1926592.52	6232082.83
3	1926611.49	6232070.00
4	1926627.89	6232066.78
5	1926606.37	6232056.89
6	1926617.25	6232042.43
7	1926623.41	6232040.00
8	1926567.40	6232069.44
9	1926587.05	6232098.01
10	1926566.44	6232035.42
11	1926527.19	6232029.91

Légende:

- Alignement du domaine public
- Application cadastrale
- Parcelles cadastrales
- Limite connue
- Sections cadastrales
- Partie cédée par la Ville de Besançon

Pétitionnaire :

Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains
Service Action Foncière
Mme Sabine RIBEIRO
2, rue Mégevand
25000 Besançon

Date : le 4 mai 2020	Echelle : 1 / 250	N° de Dossier : 041-2020	N° de Rue : 410
Responsable du dossier : M. Christophe HUGUES	N° tel interne : 03 81 87 88 23 (3870)		

Date	Objet de la modification

Situation de la parcelle communale à céder à la SCI Toma

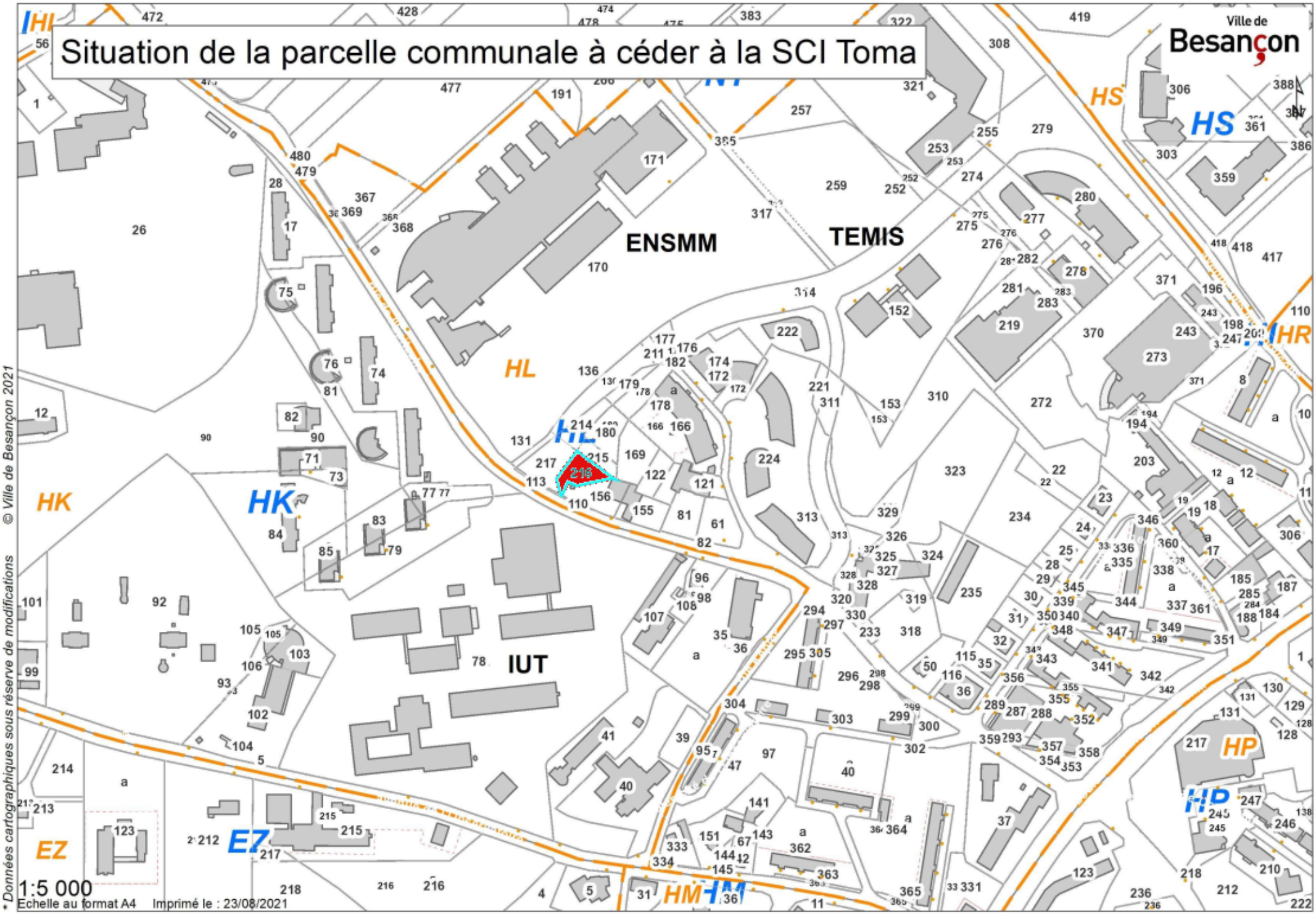

1:5 000
Echelle au format A4 Imprimé le : 23/08/2021